

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 1^{er} avril 2019
N° de dossier.: 115805.00204/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C., À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2019
Dossier : R-4076-2018 Phase 1

Chère consœur,

La FCEI a pris connaissance des correspondances d'Énergir (B-0044 et B-0045) dans lesquelles le Distributeur annonce ne pas être en mesure de présenter un dossier tarifaire tenant en compte l'application de la nouvelle méthode d'allocation.

Nous souscrivons à la lettre de l'intervenant ACEFQ qui, comme nous, s'étonne d'une telle demande après un nombre important de décisions rendues par la Régie de l'énergie sur le sujet.

La FCEI demande elle aussi le rejet de la proposition faite par Énergir et soumet que la méthode d'allocation des coûts retenue par la Régie de l'énergie dans le dossier R-3867-2013 Phase 1, soit il y a plus de cinq ans, puisse enfin s'appliquer au présent dossier.

La FCEI demande donc à la Régie d'ordonner le dépôt de ladite étude d'allocation des coûts dans les prochaines semaines.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/ld
p.j.

